

Semaine mondiale de la protection sociale

«Atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD 1.3) et la protection sociale universelle (USP2030) dans le contexte de l'avenir du travail »

Volet 1

Atteindre la protection sociale universelle, couvrir les inégalités non couvertes et réduire les inégalités

Session technique 1.2

Extension de la protection sociale de la santé et réalisation de la couverture sanitaire universelle

Mercredi, 27 novembre 2019
14h00-15h15

INTRODUCTION

Atteindre la couverture sanitaire universelle est un objectif central des systèmes de protection sociale. La couverture sanitaire universelle est un tremplin pour concrétiser à la fois le droit à la santé et le droit à la sécurité sociale.¹ La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la santé mondiale et la politique étrangère adoptée en 2012 souligne «l'importance de la couverture universelle dans les systèmes de santé nationaux, notamment par le biais des mécanismes de soins de santé primaires et de protection sociale, y compris des socles de protection sociale déterminés au niveau national».² L'accès effectif à des soins de santé de qualité, y compris les soins de maternité, et la protection financière en cas de maladie sont au cœur des normes internationales du travail,³ et sont présentés comme la première garantie de socles de protection sociale dans le cadre de systèmes complets de protection sociale.⁴ Cette approche systémique vise à traiter les multiples dimensions de la protection financière en cas de maladie, incluant les coûts directs pour la santé et les autres dépenses, ainsi que la perte de revenus due à la maladie. Elle appelle également à la coordination institutionnelle, indispensable pour traiter efficacement les principaux déterminants de la santé,⁵ y compris sur le lieu de travail.⁶

La protection sociale en matière de santé désigne une série de mesures prises par le public ou par le secteur privé contre la détresse sociale et les pertes économiques causées par la réduction de la productivité, l'arrêt ou la réduction des revenus, ou le coût des traitements nécessaires pouvant résulter d'un mauvais état de santé. L'objectif ultime de l'OIT dans le domaine de la protection sociale

¹ Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25 et Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale 19.

² A / RES / 67/81.

³ In particular the Social Security (Minimum Standards) Convention, 1952 (No. 102) and the Medical Care and Sickness Benefits Convention, 1969 (No. 130).

⁴ Social Protection Floors Recommendation, 2012 (No. 202).

⁵ OMS. 2012. Protection sociale: Intérêts communs dans la réduction de la vulnérabilité et le développement. Série de documents d'information sur les déterminants sociaux de la santé 4. Disponible à l'adresse: https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44876/9789241503655_eng.pdf?sequence=1

⁶ Réseau de connaissances sur les conditions d'emploi (EMCONET). 2007. Conditions d'emploi et inégalités de santé. Rapport final à la Commission des déterminants sociaux de la santé (CSDH) de l'OMS. Disponible à l'adresse suivante: https://www.who.int/social_determinants/resources/articles/emconet_who_report.pdf

de la santé est de réaliser l'accès universel à des soins de santé abordables, de qualité suffisante et avec une protection financière en cas de maladie. Le manque de soins de santé abordables de qualité et de sécurité du revenu en cas de maladie pour la majorité de la population mondiale constitue un risque de pauvreté important, laissant les plus vulnérables derrière. Chaque année, 100 millions de personnes tombent dans la pauvreté après avoir payé des soins médicaux et 800 millions de personnes dépensent au moins 10 pour cent du budget de leur ménage pour payer les soins de santé. Cette situation est due à une couverture insuffisante ou inexistante de la protection sociale en matière de santé, qui touche plus particulièrement les pauvres.

La protection sociale de la santé contribue à surmonter les obstacles à l'accès aux soins de santé et à la détresse financière résultant de la maladie, et contribue ainsi à la réalisation des droits fondamentaux de la santé et de la sécurité sociale. La nécessité de la protection sociale en matière de santé est également mise en avant par le concept de couverture sanitaire universelle qui souligne l'importance de la protection financière et de l'accès effectif aux services de soins de santé. En vue d'atteindre l'objectif 3.8 des ODD d'ici 2030, un certain nombre de pays intensifient leurs efforts pour faire en sorte que la protection sociale de la santé soit un droit pour tous. En réalisant cela, ils sont souvent confrontés à des systèmes très fragmentés de couverture, de financement et de fourniture, qui ont à leur tour une incidence sur l'équité.

Cette session rassemblera diverses expériences de pays illustrant les différentes voies vers une couverture intégrée de la protection sociale en matière de santé. Les intervenants fourniront des informations sur les voies qu'ils ont utilisées pour réduire la fragmentation, notamment à travers: la création de systèmes nationaux fondés sur un pool de risques unique, la fusion de plusieurs institutions et systèmes de protection sociale de la santé, l'intégration de programmes généralement financés verticalement et mis en œuvre dans les systèmes nationaux de protection sociale de la santé. La discussion tournera autour des facteurs clés de succès et de l'impact de l'intégration sur l'équité en matière d'accès et de protection financière.

OBJECTIFS

Organisée dans le cadre de la Semaine mondiale de la protection sociale, dans le cadre des célébrations du centenaire de l'OIT, cette session technique a les objectifs suivants :

- Donner un aperçu des différentes voies menant à des systèmes intégrés de protection sociale de la santé.
- Discuter de son impact sur l'équité dans l'accès aux soins de santé et la protection financière contre les frais médicaux.
- Mettre en évidence les défis et les facteurs clés de succès pour favoriser l'intégration des systèmes de protection sociale de la santé.

FORMAT

Cette session technique prendra la forme d'un panel journalistique. Un modérateur posera une ou deux séries de questions aux membres du panel. Les membres du panel ne seront pas tenus de livrer une présentation PowerPoint.

MODÉRATEUR ET MEMBRES DU PANEL:

Modérateur : **Dramane Batchabi**, spécialiste en protection sociale, DWT-Yaoundé, OIT

- **Fiorella Molinelli Aristondo**, Présidente exécutive, Seguro Social de Salud EsSalud, Pérou

- **Zoé Robledo Aburto** – Directeur général de l'Institut mexicain de sécurité sociale, Mexique (TBC)
- **Dr Le Van Kham**, Directeur du Département de l'assurance maladie, Ministère de la santé, Vietnam
- **Benjamin Kusi, Director**, Adhésion et opérations régionales, Autorité nationale d'assurance maladie (NHIA), Ghana
- **Dr Agnes Soucat**, Directeur, Département de la gouvernance et du financement de la santé, OMS (à confirmer)
- **Elke Kasmann**, Conseiller principal, Protection sociale, GIZ